DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. MAURICE REY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET: Participation financière en faveur de l'Association Icom'Provence pour l'exercice 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer à l'Association Icom'Provence au titre de l'année 2016 une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 €, pour son action auprès des personnes âgées.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, selon le modèle prévu à cet effet.

Le montant correspondant à cette participation, soit la somme de 13 000 € sera financé sur les crédits inscrits au budget départemental, au chapitre 65, fonction 53, nature 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée